



Rentrée 2018 /2019 BTS SP3S ALTERNANCE

Circulaire à l'attention des étudiants en alternance

Paris, le lundi 09 juillet 2018

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous retrouver à la prochaine rentrée scolaire. Bienvenue à ceux qui ont fait le choix de notre établissement. La communauté éducative porte un regard d'espérance sur chaque étudiant pour lui permettre de s'épanouir sur le plan personnel et de construire son avenir scolaire et professionnel. Dans le respect des différences, nous voulons développer le « savoir-vivre » ensemble.

Pour préparer au mieux la nouvelle année scolaire, nous vous adressons d'ores et déjà quelques informations utiles (voir au dos et ci-joint) et notamment :

- 1- Liste des documents à rapporter le jour de la rentrée
- 2- Liste des documents remis aux élèves le jour de la rentrée
- 3- Informations importantes pour toute l'année

Nous vous souhaitons un bel été et vous donnons rendez-vous le :

- ⇒ **Judi 23 août 2018 à 9h30** pour les étudiants n'ayant pas de contrat en alternance. Votre présence est obligatoire pour un bilan de recherche.
- ⇒ La signature d'un contrat est obligatoire pour votre inscription définitive dans la formation.
- ⇒ **Lundi 3 septembre 2018 à 09H00** pour les étudiants de **BTS SP3S alternance 1^{ère} année**. Début des cours le mardi 4 septembre 2018
- ⇒ **Mercredi 5 septembre 2018 à 09H00** pour les étudiants de **BTS SP3S alternance 2^{ème} année**. Début des cours le jeudi 6 septembre après-midi.

Les cours auront lieu à l'Annexe de l'enseignement supérieur située :

- ⇒ **60 rue Vergniaud – Paris 13^{ème}**

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

E.GRICOURT
Responsable Niveau BTS

C.DANGUY DES DESERTS
Responsable UFA/CFC

B. CHIBANI-MANDEVILLE
Directrice-Coordinatrice



UFA Notre-Dame CFC SAINT VINCENT DE PAUL

1. LISTE DES DOCUMENTS REMIS PAR L'ÉTUDIANT

Le jour de l'accueil dans les classes, chaque étudiant remettra impérativement les documents suivants, dûment complétés, au Professeur Principal :

- L'attestation d'assurance "Responsabilité Civile"
(demande à faire dès aujourd'hui auprès de votre assureur),
- La fiche de renseignement administrative à corriger si nécessaire

2. DOCUMENTS REMIS LE JOUR DE LA RENTRÉE

Au moment de l'accueil dans les classes, chaque étudiant recevra les documents suivants :

- L'emploi du temps provisoire jusqu'au lundi 24 septembre 2018
- La Charte et le formulaire de responsabilisation relatif au bon usage de l'informatique, de l'internet, et des salles et matériels spécifiques
- Le formulaire du droit à l'image

3. INFORMATIONS IMPORTANTES

☞ MALADIE ET ABSENCES

En cas d'absence, prévenir l'établissement dès la première demi-journée. Au retour, l'étudiant doit présenter un justificatif : **un arrêt de travail**. L'étudiant en alternance est salarié, les règles du droit du travail s'appliquent. L'employeur est informé mensuellement par l'établissement de l'assiduité de son salarié.

Tout appel téléphonique doit être confirmé par mail à la vie étudiante : a.diouf@gs-svp.com

☞ ASSURANCES

Les élèves sont couverts par la Mutuelle Saint-Christophe.

✉ **Mutuelle Saint-Christophe** – 277 rue Saint-Jacques – 75005 PARIS

☎ 01 56 24 76 00

☞ ACCIDENTS

En cas d'accident survenu dans l'établissement à un étudiant dont la famille n'a pas pu être contactée, le Chef d'Etablissement prend la responsabilité de le faire transporter à l'hôpital le plus proche par les Sapeurs-Pompiers.

☞ SECURITE SOCIALE

Les étudiants sont couverts par la sécurité sociale de l'employeur. A défaut d'employeur à la rentrée, ils peuvent bénéficier de la sécurité sociale de leurs parents jusqu'à l'âge de 21 ans. Pour les jeunes de plus de 21 ans, ils peuvent bénéficier d'une couverture sociale prise en charge par la Région Île-de-France. Pour en bénéficier merci de s'adresser au secrétariat le jour de la rentrée.



UFA Notre-Dame CFC SAINT VINCENT DE PAUL

☞ TRANSPORTS

Une attestation d'inscription est remis aux étudiants pour bénéficier de la carte Imagine R' pour ceux dont l'inscription est confirmée par l'envoi du dossier.

☞ EXAMENS

Les étudiants âgés de 16 ans et plus passant un examen doivent impérativement produire une **pièce d'identité** (passeport ou carte nationale d'identité) et **l'attestation de recensement** à la journée d'appel délivrée par la Mairie du domicile. Sans ces documents, leur inscription ne sera pas prise en compte par le Service Interacadémique des Examens et Concours.

☞ SITE DE L'ANNEXE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les cours se dérouleront sur le site annexe de l'Enseignement Supérieur : **60 rue Vergniaud – Paris 13^{ème} arrondissement.**

☞ PASTORALE

Tous les étudiants sont invités à participer à la vie de la Pastorale. Des temps d'échanges et diverses activités seront organisés notamment à l'occasion des temps forts (Saint-Vincent de Paul, Temps du souvenir, Noël, Pâques...) de l'établissement.

IMPORTANT :

- Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, nous devons pouvoir vous joindre à tout moment. Tout changement de coordonnées (adresse, numéro de téléphone) doit IMPÉRATIVEMENT et IMMÉDIATEMENT être communiqué au secrétariat par mail : secretariatsup@gs-svp.com

CONTACTS PRINCIPAUX

Annexe de l'Enseignement Supérieur : secretariatsup@gs-svp.com

Vie étudiante : a.diouf@gs-svp.com

Madame Danguy des Déserts, responsable UFA Notre-Dame / CFC Saint-Vincent-de-Paul :
c.danguydesdeserts@gs-svp.com

Madame Gricourt, responsable niveau BTS : e.gricourt@gs-svp.com

Madame Ziadi, chargée des relations entreprises : a.ziadi@gs-svp.com